



Vous avez commencé le Bachelor en économie et management en 2016, vous continuez vos études sous le Règlement d'études de 2017-2018

Nouvelles conditions de réussite de la première partie :

Délais importants

Consultez le Calendrier académique disponible sur le site internet de la Faculté pour connaître les délais de :

- Inscription aux cours et examens (session d'automne/printemps et de rattrapages)
- Demande de congé
- Demande de prolongation de la durée des études (au plus tard un semestre avant la fin de votre délai de réussite)

Conditions de réussite de la 1^{ère} partie

Pour réussir la 1^{ère} partie, vous devez valider les 3 blocs de 1^{ère} partie, selon les conditions suivantes :

- Moyenne du bloc égale ou supérieure à 4.00 ;
- Un bloc peut être validé même avec une absence (qui vaut 0.00) si la moyenne du bloc est égale ou supérieure à 4.00 ;
- Il n'y a plus de note éliminatoire.

Condition de redoublement de la 1^{ère} partie

Si, en 2016-2017, vous n'avez pas réussi un ou plusieurs blocs, vous devez en 2017-2018 refaire tous les examens des blocs échoués, sauf les cours auxquels vous avez obtenu une note égale ou supérieure à 5.00 en 2016-2017 (note définitivement acquise).

Accès aux cours de 2^{ème} partie

Vous devez vous inscrire à des cours de 2^{ème} partie si vous avez réussi les 3 blocs de la 1^{ère} partie.

En cas d'échec à un ou plusieurs blocs, vous pouvez en 2017-2018 anticiper des cours de 2^{ème} partie du Bachelor ne comportant pas de pré-requis ou pour lesquels vous avez satisfait aux pré-requis.

Session de rattrapage

Si vous êtes excusé à un examen lors des sessions d'examen d'hiver ou printemps vous serez automatiquement inscrit à la session de rattrapage.

Si vous avez réussi à valider un bloc, malgré une absence justifiée, et vous souhaitez augmenter la moyenne du bloc, vous devez demander au plus tard 3 semaines après la publication des notes de refaire l'examen excusé lors de la session de rattrapage qui suit.

Conditions d'élimination

Est éliminé, l'étudiant qui :

- N'a pas obtenu les crédits nécessaires à chacun des blocs:
 - Au terme de la seconde et dernière tentative
 - Dans les délais.
- Enregistre un échec définitif à une évaluation en raison de fraude ou de plagiat.



Conditions de réussite de la deuxième partie :

Délais importants

Consultez le Calendrier académique disponible sur le site internet de la Faculté pour connaître les délais de :

- Inscription aux cours et examens (session d'automne/printemps et de rattrapages)
- Demande de congé
- Demande de prolongation de la durée des études (au plus tard un semestre avant la fin de votre délai de réussite)
- Validation de note d'examen de 2^{ème} partie (au plus tard 3 semaines après la publication des notes)
- Abandon d'un cours à option (au plus tard 3 semaines après la publication des notes)

Structure de la deuxième partie

Vous devez choisir entre deux orientations (équivalent à 60 crédits): économie ou management

Vous devez choisir des cours libres (équivalent à 30 crédits) parmi une liste définie dans le programme d'études.

Vous êtes inscrit à une orientation dès que vous vous inscrivez à un cours/ examen de l'orientation ou d'un cours libre de la 2^{ème} partie.

Le choix de l'orientation est définitif et ne peut être changé.

Session de rattrapage

Lors de la session d'examens de rattrapage d'août-septembre, vous devez vous:

- Présenter à tous les examens obligatoires en échec pour votre 2^{ème} et dernière tentative (inscription automatique) ;
- Inscrire aux examens à option, si vous souhaitez vous présenter à votre 2^{ème} et dernière tentative.

Abandon d'un cours libre ou à choix

En cas d'échec à la 1^{ère} tentative d'un cours à choix ou libre, vous pouvez soit :

- Bénéficier d'une 2^{ème} et dernière tentative (lors de la session de rattrapage). Vous devez vous inscrire à l'examen sur le portail;
- Vous inscrire à un autre enseignement du même groupe (à choix ou libre). Cette possibilité est limitée à 2x dans le cadre de la 2^{ème} partie. Pour cela, veuillez svp remplir le formulaire d'abandon de cours dans les délais.

Conditions d'élimination

Est éliminé, l'étudiant qui :

- A subi deux échecs et par conséquent n'a pas obtenu les crédits correspondants à un enseignement;
- N'a pas acquis les 180 crédits spécifiés au plan d'études dans la durée maximum d'études;
- Enregistre un échec définitif à une évaluation en raison de fraude ou de plagiat.